

# ING FUND

SICAV de droit luxembourgeois  
Société d'investissement à capital variable  
Société anonyme

Siège social : 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg : B 191 547  
(la « Société »)

---

## FORMULAIRE DE PROCURATION

---

La soussignée,  
(Nom de la Société).....  
représentée par  
(Mme/Melle/M.).....  
(en lettres majuscules)

détentrice de [ ..... ] actions de la **Société**, autorise par la présente Madame/Monsieur....., ou à défaut le Président de l'Assemblée doté d'un pouvoir de substitution, à la représenter à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de cette Société (l'« **Assemblée** »), qui se tiendra devant le notaire Maître Cosita DELVAUX dans les locaux d'ING Solutions Investment Management S.A., agissant en qualité de société de gestion de la Société et dont le siège social est situé 26, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg (la « **Société de Gestion** »), le **29 septembre 2023 à 11 heures**, heure de Luxembourg, ou à toute autre Assemblée appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant, à y examiner et, au nom et pour le compte de la soussignée, à voter en faveur de toutes les questions relatives à l'ordre du jour exposé ci-dessous, à moins qu'il ne soit expressément indiqué ci-après que la soussignée a l'intention de voter contre ou de s'abstenir sur un point spécifique :

### ORDRE DU JOUR

	Pour	Contre	Abstention
1. Modification des articles 2, 5, 6, 10, 22, 24, 30 (nouvel article 29) et 32 (nouvel article 31) des Statuts en ce qui concerne les références à et/ou le contenu de toute loi applicable, y compris, mais sans s'y limiter, la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif et/ou toute réglementation applicable de la CSSF.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Modification des articles 4, 5, 6, 9, 10 et 28 (nouvel article 27) des Statuts pour tenir compte de certaines modifications non substantielles.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Modification des articles 6, 8, 9, 10, 13, 14, 20 et 22 afin de remplacer, le cas échéant, l'adjectif « his » par les adjectifs « his/her » dans la version anglaise.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Modification des articles 7, 8, 11 et 17 afin de remplacer, le cas échéant, le terme « <i>document commercial</i> » par le terme « <i>prospectus</i> ».	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Modification de l'article 7 en vue d'ajuster, entre autres, la dernière phrase du dernier paragraphe de cet article afin de disposer que les coûts résultant d'un apport en nature sont supportés par l'actionnaire qui a demandé cet apport en nature.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6. Modification des articles 8, 10, 14, 15, 23, 30 (nouvel article 29) et 32 (nouvel article 31) afin de remplacer, le cas échéant, les termes « <i>articles of association</i> » ou « <i>articles of incorporation</i> » par le terme « <i>Articles</i> » dans la version anglaise.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Modification de l'article 8 en vue d'ajuster, entre autres, la dernière phrase de l'avant-dernier paragraphe de cet article afin de disposer que les frais de rachat en nature sont supportés par l'actionnaire qui a demandé le rachat en nature.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Modification de l'article 11 des Statuts afin de décrire plus précisément, entre autres, la possibilité d'adopter un mécanisme de « <i>swing-pricing</i> » ou tout autre mécanisme anti-dilution lorsque le conseil d'administration estime que la Société ou ses compartiments peuvent subir une dilution de la valeur nette d'inventaire en raison d'une souscription, d'une conversion ou d'un rachat.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Modification de l'article 12 des Statuts afin d'inclure, entre autres, des scénarios supplémentaires où le conseil d'administration de la Société peut suspendre temporairement le calcul de la valeur nette d'inventaire par action d'un ou de plusieurs compartiments et/ou l'émission, le rachat et la conversion d'actions.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10. Modification de l'article 18 des Statuts afin de refléter les termes des articles 41, 43, 44, 45, 46, 48, 49 et 50 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Suppression de l'article 27 des Statuts et adaptation en conséquence de la numérotation des articles suivants des Statuts.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12. Suppression des titres « <i>Mesures transitoires</i> », « <i>Souscription – Paiement</i> », « <i>Estimation des coûts</i> »; « <i>Résolutions de l'Actionnaire</i> » et « <i>Déclaration</i> » qui ne sont plus applicables aux Statuts.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Une version provisoire des statuts contenant les modifications proposées ci-dessus est disponible sur demande auprès de la Société de gestion.

Le mandataire aura le pouvoir général d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de l'exécution de la présente procuration. Il pourra notamment voter et adopter toute modification de l'ordre du jour de l'Assemblée ou des résolutions présentées devant l'Assemblée.

En cas d'absence du quorum requis pour la délibération lors de l'Assemblée, une seconde assemblée générale extraordinaire des Actionnaires (la « **Seconde Assemblée** ») sera convoquée avec le même ordre du jour. La Seconde Assemblée délibérera valablement sur l'ordre du jour quelle que soit la proportion du capital social émis de la Société présente ou représentée. Les procurations établies en vue de l'Assemblée resteront valables pour la Seconde Assemblée.

Je reconnais/nous reconnaissons par la présente avoir été dûment convoqué(s) à l'Assemblée conformément à la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif et à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, telles que modifiées et complétées.

Veuillez renvoyer cette procuration par courrier électronique (adresse électronique : lb-domicile@caceis.com) au moins 48 heures avant l'Assemblée, suivie de l'original par courrier ordinaire, à l'attention de Domicile Department, Caceis BLB, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

\*\*\*

Fait à....., le..... 2023.

\_\_\_\_\_  
(Signature)